



REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23

Vendredi 24 février 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Brassac-les-Mines, dûment convoqué le mercredi 8 février 2017 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves-Serge CROZE, Maire, en mairie, salle des délibérations.

Etaient présents : Messieurs Yves-Serge CROZE, Guy AURIER, Fabien BESSEYRE, Jean-Louis PORTAL, Jean VIALLARD, Norbert LARINIER, Thierry MAHOUDEAUX, Cédric SIMON, Pierre BARBE, Emeric BERENBAUM, Jacques CARLET, Mesdames Gaëlle MAHOUDEAUX, Lydie BERLU, Marie-José MISSONNIER, Jocelyne GORCE, Catherine DENAIVES, Karine TAUSSAT, Christine COMBRET, Sonia PERIS

Pouvoirs : Mme Virginie BARREYRE à M. Jacques CARLET – M. Alain IOOSS à Mme Gaëlle MAHOUDEAUX – Mme Anne ROBIN à M. Guy AURIER

Absente excusée : Madame Karine TAUSSAT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : M. Fabien BESSEYRE est désigné pour remplir cette fonction pour remplir cette fonction en vertu de l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 15 février 2017, lequel est adopté à l'unanimité.

2017.007 – DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTES AU MAIRE

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu les arrêtés municipaux du 20 février 2017 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Population (3466 *habitants*) Taux maximal de l'indice Brut terminal de la fonction publique
 De 1 000 à 3 499 habitants 16,5

Monsieur le Maire demande de délibérer et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte les propositions ci-dessus.

2017.008 – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS et NOMINATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire explique :

En application de l'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Leur nombre ne peut être supérieur à 16 et inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Il demande de délibérer pour fixer le nombre de membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire et de procéder à la nomination des membres élus par le Conseil Municipal, étant entendu que M. le Maire préside le C.C.A.S.

Il propose Mmes et M. ROBIN – MISSONNIER – BERLU – VIALARD – MAHOUDEAUX.

Mme COMBRET se présente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, désigne les membres du conseil ci-dessous :

Membres du Conseil	Membres extérieurs
Anne ROBIN	Eugène PARRA
Marie-José MISSONNIER	Suzanne ECHEGUT
Lydie BERLU	Nicole RAUSCHENBERGER
Jean VIALARD	Denise BENAD
Gaëlle MAHOUDEAUX	Michel RAULET
Christine COMBRET	Mme GINHAC

2017.009 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

En application de l'article L 2121.22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions communales d'instruction de dossiers ou de questions soumises au Conseil Municipal. Ces commissions sont composées exclusivement de conseillers municipaux, en respectant le principe de la représentation proportionnelle, (article L2121-21 du CGCT), pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte les commissions suivantes et leur composition.

URBANISME GRANDS PROJETS ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE présidée par Guy AURIER	Jean VIALARD - Catherine DENAIVES - Jean-Louis PORTAL - Cédric SIMON Norbert LARINIER - Sonia PERIS. Membre VB : Pierre BARBE Membre BA : Jacques CARLET
PROMOTION TOURISME ET COMMUNICATION présidée par Yves-serge CROZE	Anne ROBIN - Alain IOOSS- Jean VIALARD - Gaëlle MAHOUDEAUX – Sonia PERIS – Thierry MAHOUDEAUX Membre VB : Emeric BERENBAUM Membre BA : Virginie BARREYRE
FINANCES ET VIE SCOLAIRE présidées par Gaëlle MAHOUDEAUX	Norbert LARINIER - Lydie BERLU - Yves-Serge CROZE - Thierry MAHOUDEAUX -

	Cédric SIMON pour la commission Finances Membre VB : Pierre BARBE Membre BA : Jacques CARLET et Anne ROBIN - Cédric SIMON - Lydie BERLU - Fabien BESSEYRE – Simone GALAN pour la commission Vie scolaire Membre VB : Emeric BERENBAUM Membre BA : Virginie BARREYRE
CASA (Commerçants Associations Sports Animations) présidée par Fabien BESSEYRE	Gaëlle MAHOUDEAUX - Cédric SIMON - Catherine DENAIVES - Karine TAUSSAT - Simone GALAN Membre VB : Christine COMBRET Membre BA : Jacques CARLET
AFFAIRES SOCIALES présidée par Lydie BERLU	Gaëlle MAHOUDEAUX - Sonia PERIS - Jocelyne GORCE - Jean VIALARD - Marie-José MISSIONIER - Jean-Louis PORTAL Membre VB : Pierre BARBE Membre BA : Virginie BARREYRE

COMITE CONSULTATIF DU GROUPE SCOLAIRE présidé par Yves-Serge GROZE

PERSONNES ELUES	PERSONNES EXTERIEURES
Gaëlle MAHOUDEAUX Guy AURIER Fabien BESSEYRE Lydie BERLU Norbert LARINIER Emeric BERENBAUM	Luc VIGOUROUX - directeur technique Pascal FAURE – directeur d'école élémentaire Laurent MATHIEU – directeur d'école maternelle Le(a) représentant(e) de la FCPE

* VB= Vitaminez Brassac BA = Brassac Autrement

2017.010 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES EXTERIEURS (EPCI, Syndicats et organismes divers)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte la nomination des membres suivants au sein des organismes extérieurs ci-dessous :

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Conformément au code des marchés publics il convient de désigner les membres de la commission d'Appel d'Offre avec une représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il s'agit de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants parmi les élus de la liste majoritaire et 1 membre titulaire et 1 membre suppléant dans chacune des listes d'opposition. M. le Maire est président de cette commission

Titulaire 1 (majorité*)	Guy AURIER	Suppléant 1 (majorité)	Alain IOOSS
----------------------------	------------	---------------------------	-------------

Titulaire 2 (majorité)	Catherine DENAIVES	Suppléant 2 (majorité)	Thierry MAHOUEAUX
Titulaire 3 (majorité)	Gaëlle MAHOUEAUX	Suppléant 3 (majorité)	Fabien BESSEYRE
Titulaire 4 (VB)	Pierre BARBE (VB)	Suppléant 4 (majorité)	Emeric BERENBAUM
Titulaire 5 (BA*)	Jacques CARLET (BA)	Suppléant 5 (VB)	Virginie BARREYRE

- **Désignation des délégués au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG)**

Le SIEG a reçu délégation de la Maîtrise d'Ouvrage concernant l'éclairage public et les illuminations festives afin d'en réaliser les travaux neufs et d'entretien depuis délibération du conseil municipal en date du 19 janvier 2009. Cette délégation est venue en complément de ses compétences en termes de contrôle des distributions d'énergie électrique dans le département et d'électrification (extensions réseaux, enfouissements...)

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune lors des assemblées générales 3 à 4 fois par an au siège du Syndicat à Cournon.

Titulaire 1	Cédric SIMON	Suppléant 1	Norbert LARINIER
-------------	--------------	-------------	------------------

- **Désignation des délégués au Syndicat à Vocation Unique du « Bezadoux »**

Le SIVU du Bezadoux avait pour finalité la réalisation en commun des travaux de délestage du Bezadoux. Les travaux sont maintenant terminés. Le syndicat est actuellement en procédure de dissolution mais il restera le compte administratif à voter ainsi que la répartition de l'actif.

Il convient de désigner 5 membres parmi le conseil municipal.

Membre 1	Guy AURIER
Membre 2	Jean VIALARD
Membre 3	Norbert LARINIER
Membre 4	Jean –Louis PORTAL
Membre 5	Cédric SIMON

- **Désignation des délégués au Syndicat des Eaux du Cézallier**

Le SIAEP du Cézallier assure la gestion de la distribution de l'eau potable sur le territoire communal via délégation au SGEB (Syndicat de Gestion de Eaux du Brivadois).

Il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 suppléants parmi les membres du conseil municipal.

Titulaire 1	Jean VIALARD	Suppléant 1	Norbert LARINIER
Titulaire 2	Guy AURIER	Suppléant 2	Jean-Louis PORTAL

- **Désignation des délégués au SIAB (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin)**

Le SIAB assure la gestion des stations d'épuration et des réseaux de transfert. La gestion technique est déléguée au SGEB (Syndicat de Gestion de Eaux du Brivadois).

Il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 suppléants parmi les membres du conseil municipal :

Titulaire 1	Jean VIALARD	Suppléant 1	Norbert LARINIER
Titulaire 2	Guy AURIER	Suppléant 2	Thierry MAHOUEAUX

- **Désignation des délégués au SICTOM Issoire-Brioude**

Le SICTOM Issoire-Brioude assure la gestion des ordures ménagères, de la déchetterie de Brassac et du tri sélectif.

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant parmi les membres du conseil municipal :

Titulaire	Alain IOOSS	Suppléant	Jean VIALARD
-----------	-------------	-----------	--------------

- **Désignation des délégués au conseil d'administration du collège Jules Ferry**

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant parmi les membres du conseil municipal.

Titulaire 1	Gaëlle MAHOUEAUX	Suppléant 1	Fabien BESSEYRE
-------------	------------------	-------------	-----------------

- **Désignation des délégués au conseil d'administration du Lycée François Rabelais**

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant parmi les membres du conseil municipal.

Titulaire1	Gaëlle MAHOUEAUX	Suppléant 1	Fabien BESSEYRE
------------	------------------	-------------	-----------------

- **Désignation des délégués au conseil d'administration de l'EHPAD**

Il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 suppléant parmi les membres du conseil municipal.

Titulaire 1	Gaëlle MAHOUEAUX	Suppléant 1	MISSONNIER Marie-José
Titulaire 2	Guy AURIER		

- **Désignation des délégués aux instances du Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Le CNAS constitue l'organisme d'action social des salariés de la fonction publique territoriale, à l'image d'un Comité d'Entreprise d'envergure nationale.

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant parmi les membres du conseil municipal.

Titulaire	Lydie BERLU	Suppléant	Catherine DENAIVES
-----------	-------------	-----------	--------------------

- **Désignation des délégués à la commission de gestion des logements HLM**

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant parmi les membres du conseil municipal.

Titulaire	Lydie BERLU	Suppléant	Marie-José MISSONNIER
-----------	-------------	-----------	-----------------------

- **Désignation des délégués à la mission locale pour l'emploi des jeunes**

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant parmi les membres du conseil municipal.

Titulaire	Lydie BERLU	Suppléant	Catherine DENAIVES
-----------	-------------	-----------	--------------------

- **Désignation des délégués pour les fonds solidarité logement (FSL)**

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant parmi les membres du conseil municipal.

Titulaire	Lydie BERLU	Suppléant	Jean VIALARD
-----------	-------------	-----------	--------------

- **Désignation des délégués pour le Fond Local d'Aide aux Jeunes en Difficultés (FLAJ)**

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant parmi les membres du conseil municipal.

Titulaire	Lydie BERLU	Suppléant	Jean VIALARD
-----------	-------------	-----------	--------------

- **Désignation des délégués à l'UNCCAS**

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant parmi les membres du conseil municipal.

Titulaire	Lydie BERLU	Suppléant	Alain IOOSS
-----------	-------------	-----------	-------------

- **Désignation des délégués au SSIAD (Service Soins Infirmiers à Domicile)**

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant parmi les membres du conseil municipal.

Titulaire	Lydie BERLU	Suppléant	Gaëlle MAHOUDEAUX
-----------	-------------	-----------	-------------------

- **Désignation d'un référent électricité (ERDF)**

Il convient de désigner 1 réfèrent électricité. Cette personne aura une bonne connaissance du territoire communal et sera contacté par ERDF en cas de force majeure (tempête, dégâts important sur le réseau...) pour obtenir des informations.

Alain IOOSS

- **Désignation d'un référent contrat de rivière Alagnon**

Norbert LARINIER

Désignation d'un correspondant Défense

Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Il convient de désigner 1 correspondant Défense :

Norbert LARINIER

- **Désignation des membres de la commission des impôts directs**

Il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

1-MISSONNIER Marie-José, 2-GALAN Michel, 3-ROUSSEL Christian, 4-CHAUVET Gilbert, 5-ANZUR Auguste, 6-ASCONE Mauricette, 7-VIALLARD Jean, 8-MANDON Marcel (hors commune), 9-PORTAL Jean-Louis, 10-ECHEGUT Suzanne, 11-ROBIN Anne, 12-GERLE Annick, 13-BERTRAND Jacqueline, 14-CALMIER Didier, 15-GERVAIS Christiane (hors commune), 16-GORCE Jocelyne.

2017.011 – AUTORISATION DE POURSUITES DONNEE AU COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE JUMEAUX

- Vu dispositions des articles L 1611-5 et L 1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis du comptable de Jumeaux en date du 16 janvier 2017,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

Que le comptable est autorisé, à titre permanent, à émettre les lettres de relance et mises en demeure, à engager les actes de poursuites subséquents pour l'ensemble des titres de recettes émis:

2017.012 – MODIFICATION DE LA REGIE CANTINE – AUGMENTATION DU MONTANT DE L'ENCAISSE DU REGISSEUR

Le Maire propose de fixer le nouveau montant de l'encaisse à 5500€.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents, accepte cette modification.

2017.013 – ACHAT D'UNE PARCELLE PLACE DE LA COUARDE – AN 152

M. le Maire expose qu'un particulier, M. BAYLE, vend un terrain en bordure de la place de la Couarde, cadastré section AN numéro 152 de 930 m² au prix total de 2000 euros. Dans le cadre de l'aménagement de la place de la Couarde, le Maire propose au Conseil Municipal de l'acheter.

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité de ses membres présents, (POUR 21 – ABSTENTIONS : 1 (Emeric BERENBAUM) donne l'autorisation à M le Maire d'acheter ce terrain, d'engager toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et de signer l'acte de vente à intervenir chez Maître ROUX Michel à SAINTE-FLORINE.

2017.014 – MOTION AU SUJET DE LA GARE BRASSAC-LES-MINES/SAINTE-FLORINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une motion pour le maintien de personnel à l'accueil de la gare et de contrôleurs dans les trains ainsi que la continuité de circulation de trains sur la voie Clermont-Ferrand-Nîmes.

Il propose donc au Conseil

- de demander le maintien d'un service acceptable pour les usagers
- de refuser la fermeture de l'accueil de la gare Brassac-les-Mines/Ste Florine
- de protester contre la suppression de contrôleurs dans les trains

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter cette motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00